

PROCÈS-VERBAL

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Ajournement de la séance du mercredi 13 mai au 27 mai 2020 du conseil des commissaires, ci-après désignée rencontre d'équipe de directions de la Commission scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue à la salle de la direction générale du centre administratif de la Commission scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

M. Bernard Dufourd	Directeur général
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance

1.0 Ouverture de la séance

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, déclare la séance ouverte.

2.0 Prise des présences

Le secrétaire général, M. Louis Piché, prend les présences.

(Incidence : Il est 13 h 33).

3.0 Présentation de l'ordre du jour

921^e RÉOLUTION

Le projet de l'ordre du jour de la séance est adopté en y retirant le point *13.1 Contrat de services de téléphonie*.

Le projet de l'ordre du jour de la séance tel qu'approuvé est le suivant :

1.0 Ouverture de la séance

2.0 Prise des présences

3.0 Présentation de l'ordre du jour

4.0 à 6.0(Aucun point)

7.0 Direction générale

7.6 Nomination de la direction générale ([doc. 7.6](#))

7.7 Nomination d'une déléguée et d'un substitut – Assemblée générale de la GRICS ([doc. 7.7](#))

7.8 Nomination d'une direction adjointe à l'école Saint-Joseph ([doc. 7.8](#))

7.9 Nomination d'une direction adjointe aux écoles Augustin-Norbert-Morin et Polyvalente des Monts ([doc. 7.9](#))

- 12.0 Service des ressources matérielles
- 12.1 Adjudication de contrat – Réaménagement administratif et contrôle des accès – Centre administratif – (docs 12.1 et remis séance tenante)
- 12.2 Adjudication de contrat – Réfection de plancher salle polyvalente et classes – École Saint-Joseph (docs 12.2)
- ~~13.0 Service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport~~
- ~~13.1 Contrat de services de téléphonie (doc. 13.1 remis séance tenante)~~
- 14.0 Levée

ADOPTÉ

4.0 à 6.0

Aucun point

7.0 DIRECTION GÉNÉRALE

7.6 Nomination de la direction générale

922^e RÉSOLUTION

ATTENDU QU'en vertu de l'article 198 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire nomme un(e) directeur(trice) général(e);

ATTENDU la vacance prochaine au poste de la direction générale de la Commission scolaire des Laurentides en raison du départ annoncé de M. Bernard Dufourd;

ATTENDU QUE l'adoption de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* confère tous les pouvoirs du conseil des commissaires au directeur général jusqu'à la nomination d'un conseil d'administration;

ATTENDU que les commissaires de la Commission scolaire des Laurentides agissant en comité-conseil, l'Association des directions des établissements d'enseignement des Laurentides (ADEL) et l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) ont été consultés quant au profil recherché pour la direction générale;

ATTENDU la 893^e résolution adoptée lors de la séance du 15 avril 2020, mandatant la firme SPB firme-conseil afin d'assister la Commission scolaire des Laurentides pour le choix d'un(e) directeur(trice) général(e) et d'entamer les démarches à cet effet;

ATTENDU QUE dans le cadre des démarches effectuées par la firme SPB firme-conseil, un comité de sélection a été formé pour le poste à combler de directeur(trice) général(e);

ATTENDU QUE les membres dudit comité, assistés d'un conseiller externe, ont procédé par appel de candidatures, entrevues et tests psychométriques, afin d'accomplir l'analyse des dossiers qui leur ont été soumis;

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires relatives à la sélection, l'engagement et la nomination d'un hors cadre*;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de sélection pour le poste de directeur(trice) général(e);

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

DE NOMMER M. Sébastien Tardif à titre de directeur général du Centre de services scolaire des Laurentides pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2020 et de le nommer hors cadre;

DE SOUMETTRE M. Sébastien Tardif à une période de probation d'un an avec l'accompagnement d'un comité à être désigné;

DE MANDATER le directeur général, M. Bernard Dufourd, pour convenir et signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Laurentides (futur Centre de services scolaire), le contrat écrit avec M. Sébastien Tardif pour la détermination de ses conditions de travail à titre de directeur général, lesquelles devront être à l'intérieur des balises fixées par le gouvernement pour ce poste.

ADOPTÉ

7.7 Nomination d'une déléguée et d'un substitut – Assemblée générale de la GRICS

923^e RÉSOLUTION :

ATTENDU l'expertise reconnue de Mme Chantal Bonneville, directrice du service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire est membre de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS) et que tant les règlements généraux de la GRICS que le contrat de participation stipulent que la commission scolaire doit nommer un délégué officiel pour la représenter et agir en son nom;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

QUE Mme Chantal Bonneville, en sa qualité de directrice du service des technologies, de l'organisation scolaire et du transport, soit par la présente nommée déléguée officielle de la Commission scolaire à toute assemblée générale régulière ou spéciale de la GRICS et y exerce tous les pouvoirs inhérents;

QUE la présente résolution annule et remplace toute autre résolution ayant pour objet la nomination d'un délégué officiel à l'assemblée générale de la GRICS.

ADOPTÉ

7.8 Nomination d'une direction adjointe à l'école Saint-Joseph

924^e RÉSOLUTION :

ATTENDU le Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs permettant à la direction générale de procéder à la nomination du personnel-cadre;

ATTENDU le Règlement déterminant certaines conditions d'emploi des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal ainsi qu'à la Politique de gestion des cadres de la CSL;

ATTENDU que les conditions d'emploi afférentes au poste de direction adjointe de l'école Saint-Joseph sont déterminées conformément audit règlement et à ladite politique précités;

ATTENDU l'adoption du Plan d'effectifs des gestionnaires 2020-2021 en vertu de la 909^e résolution adoptée le 13 mai 2020;

ATTENDU les dispositions de la Politique de gestion des cadres de la Commission scolaire des Laurentides telle qu'en vigueur et plus particulièrement le processus d'affectation, de mutation et de sélection qui y est décrit;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

DE NOMMER madame Carolyne Bédard au poste de directrice adjointe de l'école Saint-Joseph aux conditions d'emploi prévues au Règlement déterminant certaines conditions d'emploi des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal ainsi qu'à la Politique de gestion des cadres de la CSL, pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2020, soit la date déterminée par la direction générale;

DE SOUMETTRE madame Carolyne Bédard à une période de probation d'un an à compter de son entrée en fonction.

ADOPTÉ

7.9 Nomination d'une direction adjointe aux écoles Augustin-Norbert-Morin et Polyvalente des Monts

925^e RÉSOLUTION :

ATTENDU le Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs permettant à la direction générale de procéder à la nomination du personnel-cadre;

ATTENDU le Règlement déterminant certaines conditions d'emploi des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal ainsi qu'à la politique de gestion des cadres de la CSL;

ATTENDU que les conditions d'emploi afférentes au poste de direction adjointe de l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin et de la Polyvalente des Monts sont déterminées conformément audit règlement et à ladite politique précités;

ATTENDU l'adoption du Plan d'effectifs des gestionnaires 2020-2021 en vertu de la 909^e résolution adoptée le 13 mai 2020;

ATTENDU les dispositions de la Politique de gestion des cadres de la Commission scolaire des Laurentides telle qu'en vigueur et plus particulièrement le processus d'affectation, de mutation et de sélection qui y est décrit;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

DE NOMMER monsieur Guillaume Blanchet au poste de directeur adjoint de l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin (50 %) et de la Polyvalente des Monts (50 %), aux conditions d'emploi prévues au Règlement déterminant certaines conditions d'emploi des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal ainsi qu'à la Politique de gestion des cadres de la CSL, pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2020, date déterminée par la direction générale;

DE SOUMETTRE monsieur Guillaume Blanchet à une période de probation d'un an à compter de son entrée en fonction.

ADOPTÉ

12.0 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

12.1 Adjudication de contrat – Réaménagement administratif et contrôle des accès – Centre administratif

926^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ci-après désigné MÉES, alloue à chaque commission scolaire un montant destiné à des travaux de réparation ou de réfection des immeubles, ou encore à des projets de transformation fonctionnelle sous la forme de l'allocation réfection et transformation des bâtiments (mesure 50624), ainsi qu'un montant visant à financer des travaux dans le cadre de la mesure Maintien des actifs immobiliers (mesure 50620);

ATTENDU QUE sur confirmation des projets approuvés par le MÉES, le directeur adjoint du service des ressources matérielles a autorisé la mise en œuvre du processus de sollicitation de soumissions applicable selon le montant de la dépense que comporteront les contrats à conclure, et ce, dans le respect du Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire des Laurentides en vigueur et des règles contractuelles édictées aux politiques, règlements et lois applicables;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres réalisé en vue de l'adjudication d'un contrat pour les travaux de réaménagement administratif et le contrôle des accès au centre administratif, identifié sous le numéro RTA-19-20-16, et les résultats de l'ouverture des soumissions à laquelle a procédé l'équipe du service des ressources matérielles le 8 mai 2020;

ATTENDU le Recueil des lois et règlements du Québec R.L.Q.C. c. C-65.1 et le Règlement sur les travaux de construction des organismes publics chapitre C-65.1, r.5 prévoyant l'adjudication d'un contrat à l'entrepreneur qui a soumis le plus bas prix, dont l'admissibilité et la conformité sont établies;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des ressources matérielles, de la direction générale et de la firme d'architecture Mario Allard, Architecte;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

D'ADJUGER le contrat pour les travaux de réaménagement administratif et le contrôle des accès au centre administratif, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Construction Monco inc., au coût de 488 750 \$ (plus les taxes applicables).

ADOPTÉ

12.2 Adjudication de contrat – Réfection de plancher salle polyvalente et classes – École Saint-Joseph

927^e RÉSOLUTION :

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ci-après désigné MÉES, alloue à chaque commission scolaire un montant destiné à des travaux de réparation ou de réfection des immeubles, ou encore à des projets de transformation fonctionnelle sous la forme de l'allocation réfection et transformation des bâtiments (mesure 50624), ainsi qu'un montant visant à financer des travaux dans le cadre de la mesure Maintien des actifs immobiliers (mesure 50620);

ATTENDU QUE sur confirmation des projets approuvés par le MÉES, le directeur adjoint du service des ressources matérielles a autorisé la mise en œuvre du processus de sollicitation de soumissions applicable selon le montant de la dépense que comporteront les contrats à conclure, et ce dans le respect du Règlement sur la délégation de fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire des Laurentides en vigueur et des règles contractuelles édictées aux politiques, règlements et lois applicables;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres réalisé en vue de l'adjudication d'un contrat pour les travaux de réfection de plancher de la salle polyvalente et de classes à l'école Saint-Joseph, identifié sous le numéro MB-19-20-29, et les résultats de l'ouverture des soumissions à laquelle a procédé l'équipe du service des ressources matérielles le 8 mai 2020;

ATTENDU le Recueil des lois et règlements du Québec R.L.Q.C. c. C-65.1 et le règlement sur les travaux de construction des organismes publics chapitre C-65.1, r.5 prévoyant l'adjudication d'un contrat à l'entrepreneur qui a soumis le plus bas prix, dont l'admissibilité et la conformité sont établies;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des ressources matérielles, de la direction générale et de la firme d'architecture Mario Allard, Architecte;

IL EST DÉCIDÉ par le directeur général, M. Bernard Dufourd :

D'ADJUGER le contrat pour les travaux de réfection de plancher de la salle polyvalente et de classes à l'école Saint-Joseph, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Éliane Construction au coût de 135 880 \$ (plus les taxes applicables).

ADOPTÉ

13.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES, DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DU TRANSPORT

13.1 Contrat de services de téléphonie

(CE POINT A ÉTÉ RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR)

ADOPTÉ

14.0 Levée de la séance

928^e RÉSOLUTION :

Le directeur général, M. Bernard Dufourd, met fin à la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(Incidence : Il est 13 h 45).

ADOPTÉ

Me Louis Piché
Secrétaire général

Bernard Dufourd
Directeur général